

L'essentiel

Arrêt maladie : quelles démarches pour l'employeur ?

Dès le début de l'arrêt maladie



Vous devez établir
l'**attestation de salaire**
de votre salariée.



Cette démarche est à effectuer
le plus tôt possible pour ne pas
retarder le versement de ses
indemnités journalières.

COMMENT TRANSMETTRE L'ATTESTATION DE SALAIRE ?



Via **net-entreprises.fr**



Via **votre logiciel
de paie certifié**



Par **courrier**
en envoyant le formulaire
« Attestation de salaire pour le
paiement des indemnités journalières »
à la caisse primaire d'assurance
maladie de votre salarié(e)

Au moment de la reprise du travail



**QUELS SIGNALEMENTS FAIRE
À LA DATE DE REPRISE DU
(DE LA) SALARIÉ(E) ?**

